

BRÈVES ÉCONOMIQUES

Allemagne

Une publication du SER de Berlin
N° 4 – 3 mai 2024

LE CHIFFRE A RETENIR

50%

Part des femmes travaillant à
temps partiel en 2023 selon
Destatis – contre 48 % en 2013

Sommaire :

Actualité macroéconomique

Environnement macroéconomique : prévisions macroéconomiques de printemps du gouvernement

Politique budgétaire : programme de stabilité

Politiques sociales : coûts salariaux / écarts de rémunération / temps partiel / écarts de retraite entre les femmes et les hommes / dépenses de santé

Actualité financière

Marchés financiers : finance durable / union des marchés des capitaux

Régulation financière : taxe bancaire / CSRD / union bancaire / fonds de garantie des investisseurs

Banques et assurances : Helaba / Deutsche Bank / Commerzbank / moyens de paiement / risque cyber

Actualité macroéconomique

Tableaux de bord

Prévisions économiques et de finances publiques

Source	Date de publication	2023	2024	2025
Croissance (%)				
OCDE mai 2024 (non-cjo)	02/05/2024	-0,3	0,2	1,0
Gouvernement avril 2024 (non-cjo)	24/04/2024	-0,3	0,3	1,0
FMI avril 2024 (non-cjo)	16/04/2024	-0,3	0,2	1,3
Diagnostic commun mars 2024 (non-cjo)	27/03/2024	-0,3	0,1	1,4
Inflation (%)				
OCDE mai 2024 (IPCH)	02/05/2024	6,0	2,4	2,2
Gouvernement avril 2024 (IPC)	24/04/2024	5,9	2,4	1,8
FMI avril 2024 (IPCH)	16/04/2024	6,0	2,4	2,0
Diagnostic commun mars 2024 (IPC)	27/03/2024	5,9	2,3	1,8
Solde public (% du PIB)				
OCDE mai 2024	02/05/2024	-2,1	-1,5	-0,9
Pstab 2024	24/04/2024	-2,5	-1,8	-1,0
FMI avril 2024	16/04/2024	-2,1	-1,5	-1,3
Diagnostic commun mars 2024	27/03/2024	-2,1	-1,6	-1,2
Dettes publiques (% du PIB)				
OCDE mai 2024	02/05/2024	63,6	64,2	64,3
Pstab 2024	24/04/2024	63,6	64,0	63,3
FMI avril 2024	16/04/2024	64,3	63,7	62,3
Diagnostic commun mars 2024	27/03/2024	64,5	64,3	64,4

Pstab : programme de stabilité ; à noter que les prévisions de solde public et de dette publique figurant dans ce document sont arrondies au quart de point de pourcentage du PIB.

Diagnostic commun : prévisions communes des instituts économiques allemands (DIW, ifo, IfW, IWH, RWI).

Indicateurs conjoncturels

Indicateur (en %)	Source	2024-2	2024-3	2024-4
Prix				
Inflation (déf. nat., évol. en g.a.)	Destatis	2,5	2,2	2,2
Inflation sous-jacente (déf. nat., évol. en g.a.)	Destatis	3,4	3,3	3,0
Indicateurs sectoriels				
Ventes au détail (évol. réelle cvs-cjo sur un mois)	Destatis	-1,9	1,8	-
Production industrielle (évol. réelle cvs-cjo sur un mois)	Destatis	2,1	-	-
Commerce extérieur				
Exportations (évol. en valeur cvs-cjo sur un mois)	Destatis	-2,0	-	-
Importations (évol. en valeur cvs-cjo sur un mois)	Destatis	3,2	-	-
Marché du travail				
Personnes au chômage (déf. nat., évol. cvs sur un mois)	BA	0,4	0,2	0,4
Taux de chômage (déf. nat., en cvs)	BA	5,9	5,9	5,9

g.a. : glissement annuel.

cvs : corrigé des variations saisonnières.

cjo ; corrigé des jours ouvrés.

Inflation sous-jacente : hors alimentation et énergie.

BA : Agence fédérale du travail (Bundesagentur für Arbeit).

Environnement macroéconomique

Le gouvernement fédéral a publié le 24 avril ses nouvelles [prévisions macroéconomiques](#) de printemps. Le gouvernement relève légèrement sa prévision de **croissance** pour 2024, à 0,3 % contre 0,2 % prévu dans son rapport économique annuel de février (cf. Berlin-éco n°2/2024). Les prix de gros du gaz et de l'électricité refluent en effet plus rapidement que prévu, permettant un regain de la production industrielle, y compris énérgo-intensive. Le reflux de l'inflation (cf. *infra*), couplée à une hausse des salaires et des revenus et à une évolution stable du marché du travail, devrait également soutenir progressivement la consommation des ménages – tendance devant se poursuivre l'année prochaine. Dans ce contexte, le gouvernement anticipe une croissance de 1,0 % l'année prochaine. En revanche, l'assouplissement de la politique monétaire et l'impulsion en provenance du commerce extérieur ne devraient se faire ressentir que dans un second temps.

S'agissant de **l'inflation**, le gouvernement s'attend à un reflux sensible cette année (+2,4 % au sens de l'IPC national, après +5,9 %), qui se poursuivrait en 2025 (+1,8 %). Les baisses du prix des intrants sont toutefois contrebalancées par des effets haussiers temporaires, liés notamment à la fin des taux de TVA réduits sur le gaz et la chaleur, et par un effet de base lié à l'introduction l'an dernier du ticket de transport national à 49€.

Politique budgétaire

Le gouvernement fédéral a remis le 24 avril à la Commission européenne son [programme de stabilité 2024](#), conformément aux dispositions du Pacte de stabilité et de croissance en vigueur avant la réforme de la gouvernance économique européenne adoptée cette année. Le programme de stabilité précise la trajectoire de **finances publiques** qu'entend suivre le gouvernement. Le déficit public (toutes administrations publiques) serait ainsi ramené à 1^{3/4} % du PIB en 2024 et à environ 1 % du PIB en 2025. Le ratio de dette publique brute au sens de « Maastricht » devrait quant à lui augmenter légèrement en 2024 à environ 64 % du PIB contre 63,6 % en 2023. Cette légère progression s'expliquerait par la prise en compte dans la dette brute (non déduite des actifs détenus par l'État) de la contribution de l'État au fonds de pension public (« Generationenkapital ») envisagé dans le cadre du « paquet retraite » annoncé par le gouvernement fédéral en mars (cf. Berlin-éco n°3/2024). En revanche, à partir de 2025, le ratio d'endettement devrait diminuer de manière continue pour atteindre environ 62 % du PIB en 2028.

Politiques sociales

Le nombre de chômeurs a progressé en avril (+0,4 %, après +0,2 % en mars, en données désaisonnalisées). Le taux de **chômage** (en définition nationale) est néanmoins resté stable à 5,9 %. L'emploi se maintient quant à lui à un niveau record en mars (dernière donnée cvs publiée ; [rapport](#) de l'agence fédérale du travail).

Les **coûts salariaux** horaires atteignaient en moyenne 41,30 € en Allemagne en 2023, dépassant de 30 % les coûts moyens observés dans l'UE à 27 (31,80 € ; France : 42,20 €), cet écart restant stable par rapport à la situation observée en 2022. Dans l'industrie manufacturière, le coût horaire était plus élevé (46,00 €), soit 44 % au-dessus du niveau de l'UE à 27 (32,00 € ; France : 44,60 €). L'écart était toutefois plus faible dans les services (Allemagne : 39,80 € ; UE : 31,80 € ; France : 42,30 € ; source : [Destatis](#)).

L'écart de rémunération horaire (brute) entre les salariés les moins rémunérés (1^{er} décile) et ceux les mieux rémunérés (9^{ème} décile) a diminué en avril 2023 (sur un an) : les 10 % de personnes à plus faible salaire (percevant jusqu'à 12,25 € brut par heure) ont vu leur salaire progresser plus fortement (+12,4 %) que les 10 % de salariés les mieux rémunérés (soit au moins 36,48 € l'heure, en progression de +1,9 %). Cela s'explique notamment par la forte revalorisation du salaire minimum en octobre 2022 (source : [Destatis](#)).

La part des salariés travaillant à **temps partiel** a continué d'augmenter en 2023, à 31 % contre 30 % en 2022. Cette part atteint 50 % pour les femmes et 13 % pour les hommes. Dans les ménages sans enfant, 39 % des femmes exercent un temps partiel contre 16 % des hommes. Ces pourcentages atteignent respectivement 67 % pour les mères (avec au moins un enfant mineur) et 9 % pour les pères. (source : [Destatis](#)).

Le montant de **retraites** perçues par les femmes (âgées d'au moins 65 ans) s'élevait à environ 18 700 € (brut) en moyenne en 2023, contre 25 600 € pour les hommes. L'écart de niveau des retraites entre les femmes et les hommes (gender pension gap) diminue néanmoins fortement après la prise en compte des pensions de réversion (écart ramené de 39,4 % à 27,1 % selon [Destatis](#)).

Les **dépenses de santé** qui ont augmenté en 2022 de 4,8 % (à 497,7 Md€) auraient légèrement baissé en 2023 (-0,6 % à 494,6 Md€) selon de premières estimations de [Destatis](#). Cette baisse résulterait d'un fort recul des dépenses publiques liées à la pandémie (-25 Md€, soit -51,6 % sur un an), tandis que les dépenses du régime général des caisses d'assurance maladie et celles du régime d'assurance privée auraient augmenté sensiblement (+5,5 % et +9,1 % respectivement).

Actualité financière

Marchés financiers

Kristina Jeromin, à la tête du [Green and Sustainable Finance Cluster Germany](#) depuis sa création en 2018 (cf. Berlin-éco n°16/2017 et n°7/2018), ainsi que Michael Schmidt (co-directeur depuis avril 2023) quittent leurs fonctions le 30 avril. Ils sont, par ailleurs, membres du [Conseil sur la finance durable](#) (SFB) mis en place par le ministère des Finances et le ministère de l'Environnement en 2019.

Lors de la « journée des banques » organisée le 23 avril, le chancelier [Olaf Scholz](#) s'est prononcé en faveur de l'approfondissement de **l'Union des marchés de capitaux** qui devrait notamment permettre d'avancer sur (i) l'harmonisation du droit de l'insolvabilité, (ii) la mise en place de standards fiscaux commun, (iii) l'harmonisation de la supervision, (iv) l'amélioration des possibilités de titrisation et (v) l'élargissement de la palette de produits financiers disponibles pour les investisseurs privés.

Régulation financière

La confédération des banques allemandes (DK) demande que les 2,3 Mrd€ se trouvant dans le fonds allemand de restructuration abondé de 2011 à 2014 par la **taxe bancaire** leur soit intégralement reversé ou abonde un « fonds de transformation » qui permettrait aux établissements de crédit de financer la transition écologique et numérique. Le projet de loi préparé par le ministère des Finances en janvier (cf. Berlin-éco 1/2024) qui prévoyait le transfert de ces 2,3 Mrd€ dans le fonds de stabilisation des marchés financiers (SoFFin/FMS) ne serait pas prêt en raison de questions juridiques non résolues (liées au droit des taxes spéciales).

Le [projet de loi](#) pour la transposition de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (**CSRD**) modifiera essentiellement le code du commerce (HGB), la loi sur le négoce des valeurs mobilières (WpHG) et le code régissant les commissaires aux comptes (WPO). La loi entrera en vigueur au plus tard le 6 juillet 2024.

Lors de la « journée des banques » organisée le 23 avril, le chancelier [Olaf Scholz](#) a évoqué la nécessité d'achever **l'Union bancaire**. Il estime important d'avoir « un cadre réglementaire plus efficace pour les banques ayant des activités transfrontalières. Elles doivent disposer d'une flexibilité totale pour utiliser leurs capitaux et leurs liquidités au sein de l'union bancaire ».

Le [ministère des Finances](#) a l'intention de modifier le décret sur le **fonds de garantie des investisseurs** (Entschädigungseinrichtung der Wertpapierhandelsunternehmen, [EdW](#)) que les entreprises d'investissement doivent abonder. Elles sont au nombre de 790 et

sont de petite et moyenne taille, les plus importantes étant régulées par la loi appliquée aux établissements de crédit (KWG). La modification envisagée conduirait à réduire le taux de contribution des entreprises, le volume du fonds ne devant pas dépasser 200 M€ d'ici 2032 (il contient un peu moins de 100 M€ actuellement).

Banques et assurances

Pour répondre aux exigences réglementaires de l'ABE, le [Land de Hesse](#) augmentera de 2 Mrd€ le capital d'**Helaba**, avec un apport en espèces de 1,5 Mrd et l'acquisition d'une obligation AT1 d'Helaba de 0,5 Mrd€. Le Land récupèrera en contrepartie deux fonds spéciaux qui constituaient des apports tacites au capital de la Landesbank. À la suite de cette opération, la part de la Hesse dans le capital d'Helaba passera d'environ 8 à 30 % tandis que celle de la Thuringe reculera de 4 à 3,5 % et celle des caisses d'épargne de 88 à 66 %.

Deutsche Bank annonce qu'elle constituera une [provision d'environ 1,3 Mrd€](#) au 2^{ème} trimestre 2024 pour couvrir la totalité du montant qu'elle pourrait être contrainte de verser aux actionnaires ayant cédé leurs actions lors de l'OPA sur Postbank de 2010. La cour d'appel semble en effet vouloir donner raison aux plaignants qui estiment que la banque aurait dû leur offrir 57,25 € et non 25 € par action.

La **BaFin** inflige deux [amendes](#) d'un montant total de 1,45 M€ à **Commerzbank** et à son ancienne filiale **Comdirect** pour manquements dans la prévention du blanchiment d'argent lors de l'intégration de cette dernière au sein du groupe bancaire en 2020.

Selon l'institut EHI Retail Institute, en 2023, 61,8 % du volume des achats dans des commerces stationnaires (c'est-à-dire hors achats en ligne) a été réglé par [carte bancaire](#) (contre 59,7 en 2022 et 50,5 % en 2019) et 35,5 % en liquide (contre 37,5 en 2022 et 46,5 % en 2019).

Le réassureur [Munich Re](#) plaide pour un mécanisme de garantie publique (un « government Backstops ») en matière de **risque cyber**. Une guerre cyber ou une panne dans une infrastructure systémique mettrait potentiellement en danger la stabilité macroéconomique et ne pourrait pas être entièrement prise en charge par les assureurs privés.